

A woman with blonde hair tied back, wearing a white polo shirt, is looking down with a serious and slightly distressed expression. She is in a brightly lit, modern interior space with large windows in the background. The overall tone is professional and empathetic.

Helsana

L'assurance-maladie de la Suisse.

PREVEA

Protection financière
en cas d'invalidité ou
de décès

PREVEA

Prestations et avantages en bref

Quand une personne décède ou est invalide après un accident ou une maladie grave, des frais élevés s'ajoutent aux tragiques conséquences personnelles. Avec l'assurance de capital flexible et bon marché PREVEA, vous vous protégez ainsi que vos proches parents des conséquences financières. Vous pouvez par exemple utiliser le capital versé pour financer les transformations indispensables de votre maison ou de votre appartement, des mesures de réinsertion professionnelle ou la prise en charge de votre famille.



Couverture financière

Prestations en capital généreuses qui vous soulagent ainsi que votre famille, en cas d'invalidité ou de décès.



Sommes d'assurance pouvant être choisies individuellement

Les sommes d'assurance en cas d'invalidité ou de décès peuvent être choisies par tranches de CHF 10 000.-



Aucun engagement à long terme

L'assurance peut être résiliée en tout temps sans perte financière.

Dans quelle situation avez-vous intérêt à souscrire cette assurance?

- Si vous souhaitez bénéficier d'une couverture financière pour vous et votre famille et combler d'éventuelles lacunes de couverture en cas de décès/d'invalidité.
- En guise de couverture pour les personnes qui tiennent le ménage, les enfants et les jeunes, car ceux-ci ne bénéficient que d'une couverture minimale par les assurances sociales.

Vos avantages en un coup d'œil:

Prestations en capital généreuses

- Après une maladie ou un accident ayant des conséquences en termes d'invalidité ou de décès, protection financière pour toute la famille avec des prestations en capital flexibles et indépendamment des autres assurances souscrites.
- Libre choix des sommes d'assurance en cas d'invalidité ou de décès, par tranches de CHF 10 000.-
- Somme d'assurance max.: PREVEA Accident: jusqu'à CHF 300 000.-
PREVEA Maladie: 0-20 ans, jusqu'à CHF 300 000.-, dès 21 ans, jusqu'à CHF 500 000.-
- PREVEA Maladie et PREVEA Accident peuvent être souscrites individuellement ou en combinaison.

Possibilités d'utilisation du capital

- En cas d'invalidité: p. ex. pour le financement de mesures d'insertion professionnelle supplémentaires ou de travaux de transformation de la maison et de l'appartement
- En cas de décès: p. ex. pour assurer la prise en charge de la famille

Des primes avantageuses

- Primes mensuelles avantageuses au lieu de fortes primes annuelles.

Aucun engagement à long terme

- L'assurance peut être résiliée en tout temps et sans pertes financières avec un délai de résiliation de 3 mois.

Notre conseil

Protégez-vous des conséquences financières en cas d'invalidité ou de décès. Les prestations de PREVEA sont versées indépendamment des autres assurances existantes.

Vous trouverez de plus amples informations sur:



0844 80 81 82



helsana.ch/prevea_fr



* Cette brochure a valeur d'information et constitue une offre sans engagement. Sous réserve de modifications.